



CONFERENCE OF HEADS
OF DELEGATIONS OF THE COUNCIL OF EUROPE
CONFÉRENCE DES CHEFS DU
CONSEIL DE L'EUROPE

AU CONSEIL DE L'EUROPE

JOURNÉE INTERNATIONALE POUR L'ÉLIMINATION DE LA PAUVRETÉ



UNE JOURNÉE PARTICULIÈRE

La journée internationale pour l'élimination de la pauvreté avait pour thème cette année « Journée européenne de lutte contre la traite des êtres humains » « La précarité ou l'esclavage, ce n'est pas un métier ». Et d'ajouter cette précision : "Un travail décent et librement entrepris pour TOUS, est-ce possible". Ainsi au fil des années, le Conseil de l'Europe et la Conférence des OING dont elle est un des quatre piliers, peaufinent leur réflexion sur les multiples origines de la pauvreté afin de mieux l'éradiquer. En 2021, il s'agissait des conditions de vies indécents concernant le logement, avant hier de la situation des enfants, ou une autre fois encore de la mal-vie des jeunes. Ainsi au fil des années, le Conseil de l'Europe et la Conférence des OING dont elle est un des quatre piliers, Hier, il s'agissait des conditions de vies indécents concernant le logement, avant hier de la situation des enfants, ou une autre fois encore de la mal-vie des jeunes.. Et chaque année, le 17 Octobre, sur le parvis du Conseil de l'Europe, une cérémonie rend hommage aux victimes de la pauvreté comme l'avait proposé Joseph WRESINKI, fondateur d'ATD-Quart-

Monde . Une idée qui a fait son chemin, la Journée ayant été proclamée internationale par l'ONU en 1992. L'édition 2021 a été particulièrement riche des engagements des uns et des autres sur cette approche de la pauvreté impactée entre l'aspect économique (inéluctable?) et l'inacceptable manquement aux droits humains.

SUR LE PARVIS

Devant la dalle commémorative des victimes de la misère (1), une cérémonie s'est tenue sur le parvis du Conseil de l'Europe à Strasbourg. Ouverte par Gerhard ERMISCHER, Président de la Conférence des OING, elle a permis à des personnes qui ont été victimes de la traite et dont les droits à un travail décent ont été fragilisés, de s'exprimer en présence de : Mme Marija PEJCINOVIC BURIC, Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe, M. Harry Alex RUSZ, Président des délégués des Ministres du Conseil de l'Europe, représentant permanent de la Hongrie auprès du Conseil, M. Leendert VERBEEK, Président du Congrès des Pouvoirs locaux et régionaux du Conseil, M. Robert SPANO, Président de la Cour européenne des droits de l'Homme, Mme Carole ZIELINSKI, adjointe à la Maire de Strasbourg, Mme Eliane CHEMLA, Vice-Présidente du Comité européen des droits sociaux (2)

(1) Inaugurée en mémoire des victimes en 1987.

(2) Voir les extraits de leurs interventions dans ce document. On peut les consulter dans leur intégralité sur le site du Conseil de l'Europe.

LA PAUVRETÉ EN EUROPE

Parmi les orateurs intervenant sur le parvis, Mme E. CHEMLA, qui siège aussi en France au Conseil d'État, a notamment indiqué que la pauvreté en Europe augmente de manière inquiétante. « Pour la seule Union Européenne, on compte, en 2019, 72 millions de personnes pauvres au sens des statistiques, c'est-à-dire dont le revenu atteint seulement 60% du revenu médian ». Ce qui correspond à 17% de la population. Cependant les différences sont notables selon les catégories : Ainsi, « le risque de pauvreté et d'exclusion est de 22% pour les femmes contre 20,2% pour les hommes. La part des jeunes entre 18 et 24 ans se situe quant à elle à 27,8% ». Selon elle, la pandémie a touché de nouvelles catégories de popula-

tion. «En France, les associations ont signalé que 45% des personnes qui depuis 2020 ont sollicité une aide, leur était jusque-là inconnues. Et l'oratrice de poursuivre : «Trop de pays n'ont pas accepté tous les articles pertinents de la Charte sociale européenne, notamment l'article 30 qui est celui qui traite de tous les aspects de la lutte contre la pauvreté».

Auparavant, la Secrétaire générale du Conseil de l'Europe Mme PEJCINOVIC BURIC, avait déclaré : «Il y a près de deux ans, j'ai présenté au Comité des Ministres- nos États membres- une feuille de route pour renforcer l'action du Conseil de l'Europe dans ce domaine.

Depuis lors, notre groupe d'experts sur la lutte contre la traite des êtres humains a publié une note d'orientation. Notre Comité des Ministres a mis en place un comité de rédaction qui préparera une recommandation aux gouvernements sur la prévention et la lutte contre la traite des êtres humains aux fins d'exploitation par le travail. (...). J'ai donc hâte de voir le texte l'année prochaine et la différence qu'il fera».

Tout comme la Secrétaire générale, le Président de la Cour européenne des droits de l'Homme (1), Robert SPANO, a insisté sur le fait qu'il y avait violation de la dignité humaine lors de la traite des êtres humains au travail. Il a notamment déclaré :«Il ne faut pas oublier ces histoires humaines qui sous-tendent des violations des droits de l'Homme qui se terminent par des requêtes devant la cour de Strasbourg : des femmes victimes de la traite comme artistes de cabaret; des hommes victimes de la traite comme ouvriers du bâtiment; des mineurs victimes de la traite comme jardiniers dans des usines de cannabis. La traite des êtres humains, par sa nature même et son objectif d'exploitation, est fondée sur l'exercice du pouvoir attaché au prétendu droit de propriété. Elle traite les êtres humains comme des marchandises à acheter et à vendre et à soumettre au travail forcé (...). Des normes de plus en plus élevées sont requises dans le domaine de la protection des droits de l'Homme et des libertés fondamentales et nous attendons donc davantage de nos États membres en termes de protection des victimes de violations des droits de l'Homme».

1) située à Strasbourg, à deux pas du Conseil de l'Europe.

PAROLES

Le recueillement sur le parvis a été ponctué de chants de la chorale du Conseil de l'Europe (dont "l'Auvergnat" de Brassens) et des témoignages des victimes de la traite des humains. Par exemple celui de Yousouf et Cléo, originaires du Burkina, travaillant comme ouvriers agricoles en Italie : « J'ai été à Rosarno dit

Cléo. Le travail était très dur et ils ne te payent pas tout de suite. Ensuite, ils te font peur. Ils tirent des coups de carabine pas loin de là où on vit. Comme on n'a pas de papiers, comme on est dans l'illégalité, on a toujours peur. Moi j'ai eu la frousse. J'ai fini par partir, sans jamais toucher ma paye pour quinze jours de travail»..

PORTE- PAROLE

La journée s'est poursuivie avec les témoignages des représentants de plus d'une dizaine d'associations européennes qui interviennent, au quotidien, sur le terrain et selon leurs spécificités, de différentes manières dans la lutte contre la pauvreté et la lutte contre la traite des êtres humains et les discriminations en tous genres. Cette diversité d'approches est loin de ressembler à un puzzle incohérent.

L'exercice n'était pas facile. Il s'agissait de présenter en quelques minutes une somme des actions entreprises, souvent depuis de nombreuses années en matière de lutte contre le travail indécent en répondant à deux questions : Pourquoi faut-il permettre à toute personne d'accéder au marché du travail et à un travail décent? La seconde quittait l'analyse pour exposer un mode d'action et des propositions : Ce qui est déjà mis en place et ce qu'il faut mettre en place pour permettre à tous d'accéder à un travail décent. C'est assez dire l'exercice de style. Les «panélistes» - c'est ainsi qu'ils étaient nommés - s'en sont brillamment tirés.

Premier à intervenir, **Peter Verhaeghe** apportant la contribution de **Caritas Europa**, a de suite fait mention du dispositif législatif sur lequel il convient de s'appuyer : « Le travail décent est devenu un objectif universel énoncé à l'article 23 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme (1948) et dans le programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies (2015). Objectif 8. Selon l'OIT, le travail décent implique des possibilités de travail productif et offrant un revenu équitable, la sécurité sur le lieu de travail et la protection sociale des familles, de meilleures perspectives de développement personnel et d'intégration sociale, la liberté pour les personnes d'exprimer leurs préoccupations, de s'organiser et de participer dans les décisions qui affectent leur vie et égalité de chances et de traitement pour toutes les femmes et tous les hommes. Les dispositions-clés de la Charte sociale européenne (révisée) protègent le droit au travail, à des conditions de travail justes, sûres et saines et à une rémunération équitable.» Après avoir dressé l'inventaire de tous les manquements à la législation, l'orateur résume : « Tous ces aspects ont une chose en commun : une compréhension erronée de la valeur et de la dignité du travail et des travailleurs ». Il existe, certes, des cadres législatifs en vigueur dans la plupart des pays européens mais aussi des lacunes communes : «Parmi les

plus courantes, y figure le manque de structures d'accueil pour les enfants et les personnes âgées, l'absence de législation sur les nouvelles formes d'emploi atypiques telles que les travailleurs des plate-formes, le manque de reconnaissance formelle de l'éducation des migrants et les qualifications obtenues à l'étranger, les programmes de régularisation pour les travailleurs sans papiers, l'absence de programme d'inclusion sociale et l'insuffisance de signalement et/ou de sanctions dans le cas de discrimination».

Selon lui, les initiatives législatives et politiques ne vont pas assez loin, en ce qui concerne «les salaires minimum, les politiques de reconversion et de perfectionnement, le soutien aux jeunes travailleurs, des initiatives pour prévenir le travail irrégulier et sanctionner les employeurs qui s'y engagent, et le soutien des acteurs de l'économie sociale ». Aussi, pour le représentant de Caritas Europe, il reste beaucoup de travail à faire. «Le moment est venu pour les gouvernements d'agir. Nous appelons les États membres qui ne l'ont pas encore fait, à signer et ratifier la Charte sociale européenne révisée et toutes ses dispositions, et à accepter le mécanisme de réclamations collectives qui est un instrument unique pour améliorer le respect des droits sociaux et des droits des travailleurs».

PAROLES

Une femme de Madagascar a trouvé un travail décent, tout comme son mari, grâce à un projet initié par ATD Quart Monde. Elle raconte: « Nous n'avions pas de travail, mon mari faisait des petits boulots quand il en trouvait. Moi de même, quand je trouvais des lessives à faire. Nous n'avions pas d'économies. Dès qu'il y avait un problème, une maladie par exemple, nous ne pouvions rien faire à part préparer des infusions avec différentes plantes. A cause de cela, très peu de gens nous fréquentaient. Les autres nous évitaient car ils avaient peur que nous leur demandions une aide. Notre situation nous faisait honte. Notre vie familiale n'était souvent que conflits et chaque jour n'était que soucis. Depuis que nous avons suivi la formation et que nous avons du travail, on a un peu d'argent. Ça ne couvre pas tout, mais nos enfants peuvent manger à leur faim et ils sont scolarisés. Nous participons à la vie de la communauté selon nos moyens. Nous avons de la valeur aux yeux de notre entourage. Nous reconstruisons des gens, nous les écoutons et ils écoutent nos conseils. Cela a changé notre vie.

PORTE-PAROLE

« L'Albanie, l'un des pays en développement du Sud-Est, est un pays d'origine et de destination de la traite des êtres humains», affirme, tout de go, **Ana STAKAJ**, dirigeante de **Mary WARD LORETO (MWL)** membre de **RENATE**. « Dans les zones rurales et semi-urbaines isolées, ajoute-elle, les jeunes économiquement défavorisés ont été les plus durement touchés par le

manque de soutien social et le manque d'activités communautaires. Le sentiment d'isolement, de désespoir et d'agressivité crée, chez les jeunes, un terrain fertile pour l'exploitation, la traite des êtres humains et l'activité criminelle pour s'enraciner et prospérer ». Pour elle, mettre fin à la traite des êtres humains « commence par comprendre et traiter les problèmes économiques, sociaux et culturels qui contribuent à la vulnérabilité des victimes et permettent des abus ».



Elle insiste sur la vulnérabilité d'un individu ou d'un groupe qui peut être amplifiée «par le trafiquant afin de maximiser le contrôle sur la victime». Elle rappelle à ce sujet le protocole des Nations Unies sur la traite des personnes soumises à une série d'actions particulières telles le recrutement, le transport et l'hébergement à des fins d'exploitation. Il faut, dit-elle, «renforcer les prestataires de services sociaux, autonomiser économiquement les femmes et les jeunes et faciliter les opportunités d'emploi et de travail indépendant ». Concernant les actions à mettre en place, elle propose pour son association de : «Créer un service juridique pour rechercher et accéder à l'aide dont les personnes ont besoin joint à un service de thérapie gratuite pour les victimes; fournir un accès à l'éducation et à l'emploi grâce à une formation professionnelle ciblée; Un apprentissage en ligne permettant de sensibiliser les jeunes et les femmes aux droits afin de les promouvoir; une formation professionnelle aux métiers du tourisme pour les femmes et les jeunes afin de leur offrir des opportunités d'emploi ».

PORTE-PAROLE

Le Réseau Européen d'Action Social (ESAN) a, pour sa part, souhaité témoigner des conditions de travail de la jeunesse en Europe et plus particulièrement en Belgique, en Espagne et en France. **Amandine LIARD**, coordinatrice à **ESAN** du programme « solidarité avec et pour les jeunes» livre d'abord quelques constats : «En Belgique, dit-elle, l'Union francophone des assistants sociaux rapporte les conditions très précaires acceptées par une grande partie de la jeunesse à cause de la nécessité de trouver un emploi au plus vite au sortir des études (...). En France le groupe jeune de l'antenne étudiante du Secours populaire du Val d'Oise fait le même constat : les jeunes sont contraints d'enchaîner les contrats courts, sans perspectives, avec des horaires inadaptés à la poursuite de leurs études et souvent sans rapport avec leur domaine d'études.

Mais il y a aussi l'impact de la pauvreté sur la santé mentale. Les représentants de ECAS en Espagne alertaient déjà sur le sujet en 2018. L'association de Solidarité des Etudiants en Belgique a mené une enquête qui révèle que plus de la moitié des étudiants interrogés ont fait part de problèmes psychologiques pendant la crise. Par manque d'argent et d'opportunités certain(e)s se tournent même vers la prostitution, les trafics et autres activités dangereuses. (..) Enfin, la question des jeunes migrants est soulignée par notre membre ECAS, ces derniers par manque de ressources et d'accompagnement peinant à trouver leur place dans leur société d'accueil.

Partant de ces constats les membres d'ESAN rappellent qu'il est essentiel pour les Etats, dans le respect de la Charte sociale, de garantir à toutes et tous l'accès à un emploi avec un contrat de travail légal, une rémunération juste et qui permette de vivre dignement, une garantie d'accès aux droits sociaux, la sécurité au travail, un accès à une formation, un temps de travail décent, la protection contre le harcèlement moral et sexuel au travail. Aussi, le réseau ESAN encourage à intensifier les réflexions qui doivent conduire à couper la dynamique de « passage obligé » par la précarité.



L'action des ONG européennes est essentielle pour les personnes en situation de précarité. Elles doivent donc être mieux soutenues. Leurs compétences et leurs expertises sont précieuses (...). ECAS estime que c'est dès l'adolescence que la question de l'avenir des jeunes doit être posée, notamment à travers une réflexion sur les établissements scolaires qui doivent disposer de plus de personnels qualifiés et de mécanismes de soutien pour éviter le décrochage et renforcer l'orientation des jeunes (...). Les administrations publiques doivent mettre en place de plus nombreux mécanismes pour soutenir l'emploi des jeunes, doivent mieux protéger les travailleurs contre les discriminations à l'embauche et les inégalités de traitement en fonction de l'origine, le sexe, le handicap, l'orientation ou encore l'apparence physique et l'état de santé, afin de permettre à toutes et tous un accès à l'emploi égal. Nous appelons les différentes autorités européennes à être particulièrement attentives à l'accès à l'autonomie des femmes(...). Concernant les jeunes migrants et demandeurs d'asile, il est indispensable de leur garantir un traitement administratif humain (...). Pour terminer, le réseau ESAN appelle chacun des acteurs, ONG, Conseil de l'Europe, États, Union Européenne, société civile, à continuer de

de travailler ensemble à construire une Europe sociale et solidaire ».

PAROLES

« Les ananas du Costa Rica que nous mangeons sont produits dans des conditions de travail indécentes. Des actions sont menées pour renverser le rapport de force par **Peuples Solidaires** et ses partenaires en appelant tous les citoyen(ne)s à se mobiliser en alertant les médias et en interpellant les décideurs politiques et économiques. Cela a permis de soutenir les syndicats locaux de défense des droits des salarié(e)s. Autre exemple de mobilisation au Cameroun où le groupe Bolloré participe au développement de la monoculture du palmier à l'huile avec des conséquences graves sur l'environnement et pour les communautés privées de terres. Ces mobilisations s'articulent avec un travail de plaidoyer, voire dans certains cas, avec des actions en justice, afin de renforcer l'impact et d'avancer vers un monde plus juste».

PORTE-PAROLE

L'Alliance contre l'esclavage moderne (**AMSA**) - **Stop the Traffik**, (Royaume-Uni) par la voix de sa représentante, **Rebeka Lisgarten** a évoqué les mesures à prendre pour protéger les travailleurs vulnérables, en particulier les saisonniers travaillant dans les secteurs agricoles, plus spécialement, ceux exploités par des gangs. Elle pointe en premier lieu la transparence de la chaîne d'approvisionnement : « De nombreuses entreprises ont du mal à cartographier les fournisseurs. Il est facile d'invoquer ce manque de transparence comme raison de ne pas intervenir. Si nous favorisons la transparence, l'accès aux droits des travailleurs et les voies de remédiation et de prévention claires à tous les niveaux d'une chaîne d'approvisionnement, l'infiltration de produits ou de personnes devient soudainement plus difficile pour les trafiquants ». Elle souligne qu'il faut veiller à ce que le signalement ne fasse courir à personne un risque d'exploitation ou de préjudice supplémentaire avant d'ajouter : « La traite des êtres humains est une activité illégale mais extrêmement rentable. Les dernières statistiques (2014) de l'OIT estimaient ses revenus à 150 milliards de dollars dont plus d'un tiers dans le travail forcé et les pays développés. Si les institutions financières sont équipées de typologies leur permettant de repérer l'exploitation par le travail dans les transactions financières, il sera alors plus difficile pour les exploitateurs de déplacer leurs profits et d'en

faire un crime moins répréhensible. Et si les trafiquants ne pouvaient pas réaliser ou déplacer leurs profits, l'exploitation des personnes, y compris celles qui sont soumises au travail forcé, diminuerait considérablement». L'oratrice poursuit en proposant quelques pistes d'interventions : « Ne pourrait-on pas s'adresser à l'entreprise en lui parlant plus ouvertement des défis auxquels elle est confrontée dans la cartographie et l'audit de ses fournisseurs? Cela permettrait aux entreprises de nouer des partenariats avec les ONG qui leur fourniraient des informations exploitables sur la manière dont elles peuvent réduire leur risque de trafic et de violations du droit du travail. Pour finir, elle indique que STOP THE TRAFFIK a mis en place des programmes de prévention qui ciblent les éboueurs latino-américains au Royaume-Uni pour comprendre comment les trafiquants étaient recrutés».

PAROLES

klaus Vanhoutte (association **PAYOKE**, Belgique), ténormoine : « *Jan a recruté Jacob en République tchèque et l'a convaincu de le suivre en Belgique avec la promesse qu'il y trouvera du travail. Il lui a fait signer plusieurs documents que Jacob ne comprenait pas. Jacob a travaillé 12 heures par jour. Il devait plier des tracts dans un garage. En six mois de travail, il a reçu 1000 €. Au début, Jacob était autorisé à dormir dans la maison de Jan. Mais il fut vite relégué au garage où il couchait sur un piètre matelas récupéré dans des poubelles. Jacob était aussi régulièrement battu par Jan. A tel point que Jacob tomba malade. Pourtant, Jan refusa qu'il consulte un docteur. Jacob était maintenant enfermé dans le garage. Mais il voulait s'en échapper. Il a commencé à mendier et est entré en contact avec le couple de personnes âgées qui l'a accompagné. Même après avoir quitté la maison de Jan, celui-ci continuait à le menacer. Jacob a reçu des conseils de PAYOKE et a pu rester dans leur refuge. Le magistrat lui a accordé le statut de victime de la traite des êtres humains. Il a été établi, selon le tribunal que Jan, a profité de l'état vulnérable de Jacob. Jan a été condamné le 15 Janvier 2020 à 18 mois de prison avec sursis et à une peine d'amende. De plus, il a été privé de ses droits civils et politiques». (1)*

(1) Payoke, un des trois centres légaux bilingues fondés par le roi Baudoin, a été, au niveau européen, précurseur en matière de lutte contre la traite des êtres humains. Beaucoup de pays en Europe, ont adopté son processus d'accompagnement des victimes de la traite.

PORTE-PAROLE

Lors de cette journée particulière, il fallait bien tourner les regards vers des personnes dont on parle peu dans les médias qui d'ailleurs les ignorent totale-

ment. **Paola Pizzaferrri**, chargée de mission sur le projet « *Soutien aux femmes emprisonnées*» et directrice de **l'Union Soroptimist international** d'Italie évoque la stratégie de son association pour offrir un emploi et des compétences professionnelles aux détenues et pour soutenir les groupes vulnérables avec des cours d'autonomisation qui leur permettront de trouver un travail décent. « *Ce projet couvre l'ensemble de la vision et de la mission de Soroptimist International, car son objectif est la formation professionnelle des détenues dans différents domaines, les exhortant à commencer un épanouissement personnel afin de pouvoir accéder au marché du travail. (...) En mettant l'accent sur les droits sociaux, l'éducation et l'autonomisation des femmes Soroptimist international promeut deux objectifs de l'Agenda 2030 : une éducation de qualité et l'égalité des sexes.(...). La période d'emprisonnement doit les préparer à réintégrer la société civile. (...) Depuis 2017, 52 clubs italiens et 200 membres ont effectué 80 formations avec, à l'issue, des certificats dans 34 prisons italiennes. (...) Elles ont reçu des formations de coiffeuse, esthéticienne, pâtissière, couturière, dessinatrice, «torréfactrice», femme de ménage, apicultrice, jardinière, bibliothécaire, décoratrice.. De nombreuses entreprises partenaires ont participé au projet (...) L'intégration de l'incarcération à la formation professionnelle a un impact très positif pour éviter la récidive.».*

PORTE-PAROLE

Jean-Michel Libion et Denys Cordonnier ont pris la parole en parfaits duétistes. Le premier, s'est proposé d'intervenir sur le thème : « *La privation d'emploi est un scandale, un gachis, une souffrance et elle génère beaucoup de conséquences néfastes sur les personnes et sur les relations entre personnes (regards, jugements...)*. Le second, représentant lui aussi l'organisation « **Territoire Zero Chômeurs de longue durée**», traitant de « *La cohésion d'une société qui vient d'un socle de droits proclamés et respectés. L'accès à l'emploi en faisant partie* ». Le premier préconise de partir à la rencontre des personnes privées d'emploi. Il faut « *du sur mesure, car il y a des peurs à dépasser. Beaucoup ont le sentiment de s'être fait avoir en étant oubliés soit côté emploi, soit en allant dans des «dispositifs» ou dans des « promesses* » qui n'ont duré qu'un temps. Le second, affirme qu'il est nécessaire de construire ensemble la représentation « *personne n'est inemployable» et celle de « n'oublier personne* », concepts qu'il faudrait



mettre en action». Selon D. Cordonnier, « il y a beaucoup plus d'emploi potentiels qu'on ne le pense. Mais, il faut agir aussi afin que, pour toute personne, un ou des emplois lui corresponde. Pour ce faire, il convient de rapprocher les ex-privé(e)s d'emplois et les emplois utiles ». Enfin, J.M. Libion explique pour sa part « qu'il faut créer des collectifs de travail qui apportent une réelle sécurité et une culture d'entreprise qui respecte chacun comme il est. Tout ceci n'est possible que s'il y a une véritable convergence de la volonté des acteurs du territoire. C'est à dire du rôle essentiel de tous les acteurs».

PORTE-PAROLE

Dernière prise de parole de cette journée qui aura été riche d'analyses et de propositions, par la voix de **Francesca Albertoni**, représentante d'**ELISAN** (Réseau Européen pour l'inclusion et l' Action Sociale Locale) pour la Vénétie-Italie. D'emblée, elle déclare : « Selon notre observatoire, l'exploitation par le travail des personnes les plus vulnérables s'est de plus en plus répandue et implique maintenant tous les territoires de notre pays. D'abord réservées au secteur agricole et à celui du textile, les situations de semi-esclavage foisonnent dans tous les domaines d'activités. Il y a plusieurs degrés d'exploitation. Cela va de l'absence d'un contrat régulier - manque de conditions de sécurité, horaires de travail non conformes à la réglementation, manque de repos - jours de congé, maladie, pauses, déduction directe par l'employeur d'une partie du salaire des frais de pension et d'hébergement - jusqu'à des situations d'esclavage pures et simples avec saisie de documents, l'intéressé étant à la disposition de l'employeur 24 heures sur 24.



Le premier outil pour combattre ce phénomène est de sensibiliser les gens à leurs droits fondamentaux, de faire émerger une conscience qui doit être transmise à l'ensemble de la communauté.(...) Pour ce qui concerne l'exploitation sévère de la population migrante, le processus d'inclusion sociale commence par l'entrée sur le marché du travail. Le travail favorise la construction et la reconnaissance d'une identité(...). Il n'est donc pas seulement source de revenus, mais un lieu d'épanouissement, d'échange, de relations, et d'acquisition

d'indépendance. Le travail est donc fondamental pour l'intégration, l'inclusion sociale, l'émancipation, la liberté et la dignité. A contrario, l'absence d'emploi avec un vrai contrat augmente les risques de vulnérabilité et de marginalisation ».

Federica Irene Molinaro, autre actrice sociale pour la région de la Vénétie, apporte sa contribution concernant les politiques publiques visant à donner aux groupes vulnérables, les moyens d'accéder au marché du travail : « Cet objectif est à mettre en liaison avec d'autres mesures concernant l'accès à la formation , au logement, à l'éducation. C'est pourquoi, le cadre politique de notre plan régional s'inspire des principes internationaux et européens, notamment de la Charte sociale européenne. Le plan est une approche multidimensionnelle pour éradiquer la pauvreté en promouvant des voies d'inclusion sociale, l'autonomisation des bénéficiaires et un soutien actif à l'emploi (...) Deux types d'interventions peuvent être activés : des stages en entreprise dont le but est de surmonter la situation difficile à travers des projets personnalisés d'activation sociale et professionnelle. Et ensuite un accompagnement social pour les personnes en situations difficiles avec des parcours de socialisation ou de resocialisation. On s'aperçoit ainsi que le fait d'accroître l'inclusion sociale génère un impact positif sur tout le monde. C'est pourquoi, les Pouvoirs publics devraient mettre en place des politiques dynamiques visant à promouvoir la protection sociale et l'inclusion de tous les citoyens en situation de marginalité». Une bien belle conclusion pour cette journée si particulière.

Conception, maquette, réalisation : René Ledermann (Réseau Européen d'Action Sociale -ESAN)

Photos : Pierre Klein. (DR-Europe ATD- Quart monde)

. Les participants à la seconde partie de la journée (1) ont appelé les Etats membres du Conseil de l'Europe à :

- adopter une législation interdisant toute forme de traite des êtres humains et à engager des mesures à prévenir ce délit, en permettant à toute personne d'avoir accès à un travail décent et librement consenti (voir l'exemple du dispositif « TZCLD - Territoires zéro chômeur longue durée ») et d'être informée des dangers et des risques d'exploitation sexuelle dans le pays ou à l'étranger.
- apprendre par exemple, en s'inspirant notamment des Centres Légaux pour l'accompagnement des visites de la traite des êtres humains qui a conduit les autorités publiques à augmenter les moyens des services intervenants et à donner aux victimes un statut légal à plus long terme.
- légiférer pour interdire la commercialisation des produits fabriqués dans des conditions ne respectant pas les droits humains.
- appliquer l'article 17 de la Charte sociale européenne révisée ayant trait à l'accès des jeunes à l'éducation et à la formation conduisant à un salaire suffisant et un travail digne.

(1) Journée organisée par la conférence des OING à travers le Comité «Actions pour les droits sociaux».